

Comment retourner votre bulletin de vote par correspondance – Élections primaires du 2 août

Vous avez donc terminé de voter en utilisant votre bulletin de vote par correspondance, vous l'avez scellé dans l'enveloppe de retour, et vous avez signé l'enveloppe. Cette dernière étape est importante. Vous devez apposer votre signature sur l'extérieur de l'enveloppe.

Une fois que vous avez fait cela, vous avez quelques options pour retourner votre bulletin à votre agent d'inscription aux élections.

Si vous les faites avant le **18 juillet**, vous pouvez le poster. Après cette date, nous vous recommandons de ne pas l'envoyer par la poste, au cas où il y aurait des retards d'envois.

Vous pouvez aussi apporter votre bulletin de vote au bureau de votre agent d'inscription aux élections ou dans l'une des boîtes de dépôt de bulletins. Ces boîtes peuvent être dans un bâtiment ou à l'extérieur. Certaines offrent la possibilité de déposer votre bulletin sans quitter votre voiture.

Vous trouverez les emplacements du bureau de votre agent d'inscription aux élections et des boîtes de dépôt de bulletins sur **Michigan.gov/Vote**. N'oubliez pas que vous ne pouvez pas déposer votre bulletin de vote dans une boîte de dépôt située dans une autre ville ou un autre canton. Assurez-vous que vous utilisez la bonne boîte de dépôt en visitant **Michigan.gov/Vote** ou en appelant votre agent d'inscription aux élections.

Quelle que soit la méthode que vous utilisez pour retourner votre bulletin de vote, vous pouvez savoir quand il a été reçu par votre agent d'inscription aux élections sur **Michigan.gov/Vote**.

Et plus tôt vous pourrez retourner votre bulletin de vote, plus cela aidera à faire en sorte que cette élection se déroule sans heurts pour tous.